



# VENDREDI 31 OCTOBRE

## CONCOURS DE CITROUILLE SCULPTÉE

Consultez le règlement du concours sur le site de la commune  
[www.mairie-acq.fr](http://www.mairie-acq.fr) ou sur le Facebook de la commune « Acq, Notre village »



Ouvert aux enfants âgés de 6 à 12 ans

# RÈGLEMENT CONCOURS CITROUILLE SCULPTÉE

## Article 1 : Participation et inscriptions

Ce concours est ouvert aux jeunes acquois âgés de 6 à 12 ans.

La participation est gratuite. Une seule sculpture par famille peut concourir.

## Article 2 : Sujet

La citrouille doit être sculptée et comporter un système d'éclairage à piles.

Il est également possible de la peindre, la ciseler ou de l'habiller. Attention, il faut que nous puissions toujours voir que c'est une citrouille !!!

## Article 3 : Déroulement

Le concours se tiendra le vendredi 31 octobre 2025. La fabrication des citrouilles se fera au domicile avant le concours. Les citrouilles ainsi que ce règlement signé seront à remettre le vendredi 31 à la salle des fêtes **entre 10h00 et 12h00**. Les citrouilles seront exposées dans la salle des fêtes. Elles porteront chacune un numéro afin de garder l'anonymat des concepteurs. Les participants au concours **ne sont pas** dans l'obligation de participer à la soirée de Jacq'O Lanterne

## Articles 5 : Jury

Les participants à la soirée de Jacq'O Lanterne voteront pour leur citrouille préférée. Ensuite, le jury, composé de 3 Adultes choisis par Jacq'O Lanterne, décernera les 3 vainqueurs choisis parmi le top 5 des votants. La famille des membres du jury ne participera pas au concours.

## Article 6 : Critères

Seront jugés : la qualité esthétique de nuit, l'originalité et la créativité, Concordance de l'œuvre avec l'âge des participants.

## Article 7 : Remise des prix

Les résultats seront proclamés aux alentours de 21h le vendredi 31 octobre à la salle des fêtes. Les résultats seront ensuite publiés sur notre page Facebook. Les trois citrouilles sélectionnées recevront un prix. Tous prix non réclamés avant le 30 novembre seront perdus.

## Article 8 : Propriété

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des citrouilles.

## Article 9 : Droits à l'image

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs de photographier ainsi que d'utiliser les photographies gratuitement et à sa volonté, notamment dans les documents de communication (journal municipal, site internet...).

### Bulletin de participation

NOM de famille : .....

Prénom de(s) enfant(s) :

.....

.....

.....

.....

☐ J'accepte le présent règlement

Nom du tuteur légal :

.....

N° de téléphone :

.....

Signature